



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DEPARTEMENT des ALPES-MARITIMES

Arrondissement de NICE

MAIRIE DE CONTES

Décision n° 2025 02 08

OBJET :

Convention de gestion de matériaux avec la société Lafarge Granulats

L'an deux mille vingt-cinq, le mercredi vingt-six février, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Francis Tujague, Maire de Contes.

Etaient présents : MM. Francis Tujague, Maire, Alain Alessio, Mme Michèle Maurel, M. Gérard De Zordo, Mme Nadine Ezingard, M. Armand Gasiglia, Mme Elodie Loretz, M. Alain Michellis, Mmes Lykke Saviane, Nicole Colombo, MM. Eric Foret, Gilbert Camous, Dominique Celeschi, Mme Martine Abellan, MM. Christophe Angéli, Thierry Fauré, Kader Akeb, David Dongé, Olivier Camous, Mmes Sandrine Mauras, Marie-Fleur Alquier, Edwige Alunni, M. Christophe Céragioli et Mme Sylvie Carletto formant la majorité des membres en exercice.

Etaient représentés : Mmes Fabienne Irlès, Malika Vannucci, M. Michel Caruso et Mme Chloé Roig.

Etait excusée : Karen Woignier.

Le quorum est atteint

Madame Elodie Loretz a été nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire rappelle que par arrêté préfectoral du 28 mars 2017, la société Lafarge Ciments du groupe Holcim a été autorisée à réaménager sa carrière Pimian située sur le territoire de la commune de Contes avec les matériaux inertes en provenance de la région niçoise.

Dans ce cadre, par délibération n° 2019 10 11 du 7 octobre 2019, le conseil a décidé de passer convention avec cette société pour lui permettre d'accueillir sans contrepartie financière un volume annuel de 2.000 m³ de déblais inertes issus des chantiers d'aménagement de l'espace public de la commune de Contes. Cette quantité annuelle étant modulable par période de trois ans.

A la suite de l'arrêt de la cimenterie de Contes en 2021, Lafarge Ciments a confié l'exploitation de la carrière à la société Lafarge Granulats, également membre du groupe Holcim.

Monsieur le Maire propose au conseil de passer une nouvelle convention de gestion de matériaux avec la société Lafarge Granulats. Elle s'engagera à accueillir un maximum de 400 tonnes de matériaux inertes communaux et à fournir à la commune 1 000 tonnes de granulats recyclés, tous les ans en lien avec les chantiers communaux d'aménagement de l'espace public. Cette convention engagée sans contrepartie financière prend effet à compter de sa date de signature pour une durée d'un an.

Les parties s'engageant à se rencontrer avant le terme du contrat afin de renégocier la conclusion d'un éventuel nouveau contrat. Il propose également au conseil de l'autoriser à signer ladite convention.

**Le conseil municipal,
Où l'exposé du maire,
Après en avoir délibéré,**

Décide de passer une convention, sans contrepartie financière, avec la société Lafarge Granulats pour la gestion des matériaux qui prend effet à sa date de signature pour une durée d'un an.

Le projet de convention est annexé à la présente délibération.

Autorise le maire à signer ladite convention et tout document en lien avec cette dernière.

Nombre de conseillers en exercice : 29
Nombre de présents : 24
Nombre de votants : 28

Pour : 28

MM. Francis Tujague, Maire, Alain Alessio, Mme Michèle Maurel, M. Gérard De Zordo, Mme Nadine Ezingard, M. Armand Gasiglia, Mme Elodie Loretz, M. Alain Michellis, Mmes Lykke Saviane, Nicole Colombo, MM. Eric Foret, Gilbert Camous, Dominique Celeschi, Mmes Martine Abellan, Fabienne Irlès, M. Christophe Angéli, Mme Malika Vannucci, MM. Thierry Fauré, Kader Akeb, David Dongé, Olivier Camous, Mme Sandrine Mauras, M. Michel Caruso, Mmes Marie-Fleur Alquier, Chloé Roig, Edwige Alunni, M. Christophe Céragliari et Mme Sylvie Carletto.

Contre : /

Abstentions : /

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, pour expédition conforme

La secrétaire de séance
Elodie LORETZ

Le Maire,
Francis TUJAGUE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

006-210600482-20250226-20250208-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/02/2025
Publication : 27/02/2025

Le Maire, Francis TUJAGUE